



Assemblée générale FEM/1528

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

702^e séance – matin

LE COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES ENTAME SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Les experts insistent sur la protection de leur indépendance et de leur intégrité

Notant que l'ouverture de la trente-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ce matin, coïncidait avec l'entrée en fonctions au Libéria de Mme Ellen Johnson-Sirleaf, première femme Présidente en Afrique, Mme Rachel Mayanja, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, a également salué l'élection, hier, de Michelle Bachelet comme Présidente du Chili ainsi que celle de Angela Merkel, première femme Chancelière de l'Allemagne allemand, fin 2005. Ce sont là de grandes réalisations et je suis certaine que la Convention et le Comité ont joué un rôle dans ces avancées remarquables, a-t-elle lancé dans une déclaration liminaire marquant le début d'une session de trois semaines de travaux du Comité.

Au cours de cette session, qui se tiendra jusqu'au 3 février, le Comité examinera dans quelle mesure les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale en 1979 et entrée en vigueur en 1981, ont été mises en œuvre dans huit États parties, à savoir l'Australie, le Cambodge, l'Érythrée, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Mali, la Thaïlande, le Togo et le Venezuela.

Rappelant qu'on compte désormais 180 États parties à la Convention, Mme Mayanja a ainsi estimé que la décision de l'Assemblée générale de tenir trois sessions annuelles de trois semaines chacune démontrait l'importance que les États Membres attachaient à la Convention et à son rôle pour promouvoir les droits des femmes. La Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a par ailleurs insisté sur le consensus historique issu du Sommet mondial de septembre 2005 qui a, selon elle, souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre la Plateforme d'action de Beijing et les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale afin de parvenir aux objectifs de développement internationaux. Il faut saisir cet élan pour avancer, a-t-elle déclaré.

Saluant également la décision de l'Assemblée générale d'allouer un temps de travail plus important au Comité, Mme Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme, a en outre rappelé que trois États -Burkina Faso, Saint-Marin et Afrique du Sud- étaient devenus parties au Protocole facultatif de la Convention, portant le total à 74 États parties. L'augmentation du nombre de ratifications du Protocole facultatif, a-t-elle fait observer, contribuera à réduire, au sein des États respectifs, le nombre de violations des droits des femmes. Elle a aussi présenté quelques-unes des activités menées par la Division pour la promotion de la femme depuis la dernière session du Comité. Outre les travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale en octobre dernier sur les questions de promotion de la femme, et l'adoption de résolutions sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment dans le

cadre du suivi du Programme d'action de Beijing, des activités de coopération techniques ont été également été mises en place, en partenariat avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, à travers un atelier sous-régional sur le suivi des recommandations du Comité, qui s'est tenu au Caire en décembre 2005. Mme Hannan a aussi annoncé que la cinquante-septième session de la Commission sur le statut des femmes aura lieu du 27 février au 10 mars prochain et examinera notamment la question de la participation des femmes au développement.

Les experts ont ensuite entendu le rapport de la Présidente du Comité, Mme Rosario Manalo (Philippines), sur les activités menées depuis la dernière session. Après avoir rappelé qu'elle était intervenue devant la Troisième Commission le 11 octobre 2005, elle s'est à son tour félicitée de la décision de l'Assemblée générale de prolonger la durée des travaux du Comité. En conséquence, la Présidente a demandé à tous les donateurs de reconnaître le fardeau supplémentaire qui pèse sur le Comité, alors que le nombre de rapports initiaux et périodiques examinés par an passera de 16 en 2005, à 31 en 2006 puis à 38 en 2007.

Le Comité a par ailleurs entendu la Présidente du Groupe de travail présessions, Mme Victoria Popescu (Roumanie), qui a présenté le rapport de son Groupe. Elle a noté qu'une méthode novatrice avait été inaugurée lors de la session du Groupe de travail en juillet dernier, en examinant les questions prioritaires avant de procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Convention, article par article. Mme Popescu a aussi affirmé que les informations provenant d'ONG et de trois institutions spécialisées des Nations Unies avaient été d'une grande utilité et a, à cet égard, recommandé au Comité de renforcer un tel dialogue entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont présenté des rapports au Comité sur la mise en œuvre de la Convention, tel que prévu par son article 21, a ainsi confirmé Mme Christine Brautigam, Chef du service des droits de la femme de la Division de la promotion de la femme. Se penchant ensuite sur le rapport* relatif aux moyens d'accélérer les travaux du Comité, l'intervenante a expliqué que ce document contenait notamment des informations visant à assister le Comité sur la préparation de ses futures sessions, compte tenu de la récente décision de l'Assemblée générale sur la prolongation de la durée de ses sessions. Elle a souligné que 60 États parties attendaient l'examen de leur rapport, dont 17 pays depuis plus de 10 ans.

En début de séance, le Comité a adopté l'ordre du jour de sa trente-quatrième session**. Suite à cette décision, Mme Krisztina Morvai, experte de la Hongrie, a attiré l'attention sur la tentative du Gouvernement d'Israël de s'immiscer dans l'indépendance et l'intégrité des membres du Comité. Elle avait été personnellement visée, a-t-elle précisé, dans une lettre adressée à la Présidente du Comité et au Secrétaire après avoir exprimé des critiques lors de l'examen du rapport d'Israël sur la mise en œuvre de la Convention à l'égard des femmes palestiniennes, citoyennes israéliennes, et des femmes vivant dans les villages bédouins non reconnus et le Territoire palestinien occupé. Son gouvernement avait également été approché. En conséquence, elle avait été informée qu'elle ne serait pas considérée pour le prochain mandat de quatre ans au sein du Comité. L'experte de l'Algérie, Mme Meriem Belmihoub-Zerdani, lui a exprimé sa solidarité. Sur proposition de l'experte de l'Allemagne, Mme Hanna Beate Schöpp-Schilling, la Présidente du Comité a indiqué que cette question serait examinée dans le cadre de consultations privées.

Le Comité poursuivra ses travaux mercredi 18 janvier, à 10 heures, pour examiner l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Togo.

* document publié sous la cote CEDAW/C/2006/I/4

**documents publiés sous la cote CEDAW/C/2006/I/1 et CEDAW/C/2006/I/1/Corr.1